

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 167

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le contrat élaboré, la Commission d'initiative remet la mise en œuvre de son plan à une Commission plus nombreuse, qui s'applique à trouver des maîtresses de maison qualifiées, disposées à prendre chez elles une apprentie, et des jeunes filles désireuses de commencer leur apprentissage. Puis il faudra surveiller cet apprentissage, s'assurer que les clauses du contrat sont respectées, intervenir en cas de conflit, donner son avis en cas de rupture de contrat, enfin faire passer l'examen qui termine l'apprentissage. A Genève, cette Commission se compose au minimum de douze membres ; elle peut se diviser en sous-commissions entre lesquelles sont réparties les différentes tâches et qui peuvent à leur tour faire appel, sous réserve de l'approbation du bureau, à des personnes qualifiées, en dehors de la Commission.

Le contrat d'apprentissage ménager fixe à un an la durée de cet apprentissage, avec un mois d'essai au début. La maîtresse de maison s'engage à enseigner ou faire enseigner à l'apprentie la profession de ménagère (cuisine, tenue et service de maison, repassage, savonnage et raccommodages simples) et à vouer tous ses soins à l'instruction professionnelle de la jeune fille, de façon à la rendre ouvrière selon les capacités de son intelligence. La durée du travail sera de dix heures par jour, non compris les heures des repas ; en été, entre 7 et 20 heures ; en hiver, entre 7 et demie et 20 heures. Temps libre : alternativement le dimanche matin et le dimanche après-midi, quatre heures de suite ; tous les quinze jours une après-midi dans la semaine, quatre heures de suite. Le temps nécessaire à l'instruction obligatoire et à l'instruction religieuse est aussi réservé. Il est convenu que l'apprentie touchera 15 fr. le premier mois et sera augmentée de 1 fr. par mois, si elle est logée, nourrie, blanchie par ses patrons. Le contrat entre encore dans de nombreux détails qu'il serait trop long d'exposer et qui établissent bien nettement les devoirs réciproques des deux parties. A la fin de l'apprentissage, l'apprentie passera l'examen institué par la Commission et recevra un certificat signé par la Commission et par la maîtresse de maison. Pour que celle-ci bénéficie en quelque mesure de la bonne préparation ménagère qu'elle aura donnée à la jeune fille, la Commission a prévu qu'après six mois d'apprentissage les deux parties peuvent signer un contrat de travail supplémentaire au contrat d'apprentissage ménager, et valable pour six mois à partir de la fin de l'apprentissage.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation nouvelle qui vient d'être créée.

Et maintenant, quels résultats est-on en droit d'en attendre ?

Tout d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, l'apprentissage ménager relèvera la profession de domestique en la plaçant au même niveau que les autres professions, et du même coup il donnera à l'apprentie une idée juste de la valeur des occupations ménagères, valeur méconnue le plus souvent par celles mêmes qui les pratiquent. Il ouvrira un champ d'activité nouveau et utile à quantité de jeunes filles, et cela n'est pas sans importance à un moment où tant d'industries autrefois prospères n'ont plus de travail à fournir aux ouvrières. Il préservera les jeunes servantes de l'exploitation dont elles sont encore trop fréquemment les victimes et les rendra dignes de plus de considération et de respect. Il aura ainsi des conséquences économiques et sociales d'une haute importance et concourra à l'amélioration des conditions de la vie pour un nombre peut-être considérable de femmes. Il mérite donc qu'on s'y intéresse, qu'on le soutienne et qu'on le mette en pratique.

Ch. CHAMPURY.

M^{me} Isabelle BOGELOT

A un âge très avancé vient de mourir la présidente d'honneur du Conseil national des Femmes françaises, qui fut aussi cinq ans durant vice-présidente du Conseil International, et l'un des premiers chefs du féminisme organisé, tant national qu'international.

« Une des grandes pionnières de l'émancipation féminine vient de s'éteindre dans la retraite, à un âge avancé, écrit M^{me} Jane Misme, dans *La Française*. Isabelle Bogelot fut, en France, une des premières apôtres qui osèrent tendre la main aux misérables créatures que la morale courante ordonnait, à leurs sœurs, les honnêtes femmes, d'ignorer. Il fallait l'entendre conter le scandale qu'avait suscité, à ses débuts, « l'Œuvre des Libérées de St-Lazare » dont elle fut, de longues années, l'intrépide présidente. Et c'est elle qui, la première, s'en fut aux Congrès d'Amérique, créer le lien qui unit aujourd'hui les féministes françaises et celles de là-bas. Je l'ai vue pour la première fois quand je débutais dans la propagande, à cette « Conférence de Versailles » qui va, la semaine prochaine, ressusciter à Boulogne, et dont, avec Sarah Monod, Julie Siegfried, M^{me} Avril de Sainte-Croix, elle était l'âme. Je l'ai vue telle que je devais la revoir pendant tant d'années, au Conseil National comme présidente d'honneur, à *La Française* qu'elle ne cessa de patronner activement tant qu'elle en eut la force — toujours en noir, un chapeau qui ressemblait à un bonnet, un caraco, une jupe droite ; et, dans cette tenue de quakeresse, l'être le plus vif, le plus parlant, le plus allant.

Retirée de l'action, elle continuait à la suivre passionnément, écrivait sans cesse des approbations encourageantes à quiconque, même inconnu d'elle, avait, dans la presse, paru soutenir ou partager ses idées. Les féministes doivent l'inscrire parmi les grandes figures contemporaines qui ont commencé à faire respecter leur cause, principalement en lui apportant un peu du séculaire prestige de la charité. »

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire d'été a duré trois semaines. Pendant tout ce temps on a pu voir sur les tables des députés, ou un gros bouquin vert ou un gros bouquin jaune, suivant la langue qu'ils parlent : c'était le rapport de gestion que présente annuellement le Conseil Fédéral. Notre législatif avait à examiner, puis à discuter la manière dont le ménage fédéral a été mené en 1922. Ces sessions font réellement penser à un grand nettoyage de printemps, journées pendant lesquelles la maîtresse de maison ne confectionne rien de nouveau, mais vide ses armoires et ses tiroirs, passe en revue tous les objets qu'elle possède et la besogne qui l'attend — puis remet tout en place ! C'est ainsi qu'un département après l'autre a passé à la critique ou à l'approbation, que les motions et les lois non encore discutées ont été rappelées au souvenir des chefs de département — et que tout a été remis dans les tiroirs, dans le vrai sens du mot. Décharge a été donnée au pouvoir exécutif. Et ce qui n'a pu être terminé sera repris en automne.

Mentionnons tout d'abord la question brûlante des finances. Les C. F. F. semblent peu à peu arriver à équilibrer leur budget, si bien que M. Haab espère procéder à une réduction des tarifs de voyageurs en 1924, en abaissant pour commencer les billets

aller et retour. Il serait dangereux, répond-il à certaines réclamations, de réduire tout de suite le prix des billets, car il est peu probable qu'une plus grande affluence de voyageurs compenserait cette perte. Autrement dit : les gens qui, de toute façon, comptent voyager pendant l'été remplissent mieux la caisse s'ils le font encore à un tarif élevé ! Le Département des C. F. F. désire introduire une prolongation passagère des heures de service pour le travail facile, de manière à éviter — dit-on — de mobiliser de nouvelles équipes d'employés pour le service des trains arrivant par exemple 20 minutes après les 8 heures de travail réglementaires. Les représentants des cheminots ont énergiquement protesté contre cette manière détournée de leur retirer les bienfaits de la semaine de 48 heures. Il semble en tout cas que ces exceptions où il s'agit de minutes devraient être nettement définies, de manière à ne pas pouvoir aboutir à une prolongation générale du travail.

Les comptes fédéraux accusent pour 1922 un solde négatif de 80 millions et une dette totale pour la Suisse de 2,2 milliards. L'habitude des gros chiffres semble si bien prise que M. Musy apprécie notre situation sans trop de crainte et espère réaliser de nouvelles économies cette année. Il déclare ne pas être découragé par le vote du 3 juin, mais compte sur des électeurs plus conscients des faits lors d'un nouvel essai. Les cantons, eux, se voient privés pour plusieurs années des revenus du monopole de l'alcool qui ne fournit presque plus rien, tandis que l'acceptation de la loi Musy aurait rapporté 4 francs par tête d'habitant. Ce sont en première ligne les œuvres d'utilité publique et les assurances sociales qui subiront le contre-coup de l'erreur de 360,000 électeurs.

Au chapitre concernant l'activité du Département politique, M. Motta doit faire face à plusieurs assauts, dirigés contre notre corps diplomatique à l'étranger, contre les mesures de sécurité prises par la Suisse à l'égard des représentants étrangers, et enfin contre la S. d. N. Il répond aux premiers que ce n'est pas le moment de retirer à nos compatriotes à l'étranger, qui luttent déjà contre de grandes difficultés, l'appui des consulats ou ambassades suisses par raison d'économie, et que notre service à l'étranger est organisé de la façon la moins coûteuse possible. Il répond aux reproches des communistes que le Conseil fédéral

ne se sent en aucune façon responsable de l'assassinat de M. Vorowsky, à Lausanne, et il relève enfin dans un vibrant discours les services que la S. d. N. a déjà rendus. Il est certain que la situation internationale ne serait pas plus belle, si la Suisse en était restée à l'écart.

M. Dietschy (Soleure), rapporteur pour les questions d'hygiène au Département de l'Intérieur touche en passant quelques questions intéressantes. Il exprime le vœu au nom de la Commission que la vaccination obligatoire soit introduite dans toute la Suisse. On désire trouver le moyen d'enrayer les maladies vénériennes et de combattre efficacement le goitre. On se réjouit d'apprendre que la loi contre la tuberculose est enfin assez avancée pour être soumise à la discussion publique. Un député signale que le moment est inopportun pour étendre l'assurance-maladie et la rendre obligatoire. La Commission enfin approuve le Conseil fédéral d'avoir adopté une certaine retenue pour la ratification de la Convention contre l'opium, afin de pouvoir étudier à fond les répercussions que cette ratification aurait sur notre industrie!... Heureusement que MM. Gottret, Micheli et Hoppeler réclament au contraire une lutte énergique contre les stupéfiants. Longue discussion encore pour savoir si la Confédération devrait ou non exiger la connaissance du latin pour l'admission aux études de médecine. Les médecins suisses sont d'avis presque unanime de conserver cet excellent moyen de culture et de formation de l'esprit. A la fin la question a été remise, comme de droit, à une commission d'experts et de spécialistes, qui arriveront probablement à faire adopter un compromis en admettant aussi l'équivalence des examens de maturité d'un gymnase scientifique, moyennant un examen supplémentaire de latin.

Nos lecteurs se souviennent qu'en établissant le budget de 1923 on avait prévu une réduction de 100.000 francs sur les frais de séances du Conseil National. Il s'agissait maintenant de chercher le moyen de réaliser cette économie. Une proposition fut faite de ne payer aux députés que 30 fr. par jour au lieu de 35, une autre, de continuer à payer 35 fr. par jour, mais en exceptant les samedis et dimanches, jours où il n'y a pas de session. En première votation les 35 fr. quotidiens l'emportèrent, et en seconde votation, on décida de payer des jetons de pré-

Le Féminisme au Chili

N. D. L. R. — *Nous traduisons les passages suivants d'un très intéressant article publié par Mrs. Chapman Catt dans The Woman Citizen (New-York). On sait qu'avant le Congrès de Rome, notre première présidente internationale avait fait un voyage de propagande dans l'Amérique du Sud, qui lui a permis de prendre contact avec les organisations féminines et de nouer des relations précieuses pour l'avancement de la cause des femmes, tant au sein de l'Alliance internationale que dans le mouvement féminin-pan-américain.*

Le Chili rappelle tellement la Californie que cette comparaison vient constamment à l'esprit. C'est le même merveilleux climat, air doux et sec, nuits fraîches; les mêmes montagnes arides, élevant quelques pics dans le lointain qui forment l'arrière-plan de tout paysage. Les marchés offrent la même abondance de fruits délicieux, obtenus par un système d'irrigation, car il y a des régions du pays où il ne pleut absolument pas pendant neuf mois de l'année et très peu durant les trois autres mois; des fleurs soigneusement arrosées poussent dans toutes les fentes du terrain, et les roses sont aussi splendides et luxuriantes qu'en Californie — de même que les fameux pavots jaunes, et que les puces aussi! La végétation est naturellement couverte de poussière, et les routes sont mal entretenues, si

bien que les voyageurs aient beaucoup du sol national réduit à sa plus fine expression de pulvérisation! Mais l'air si sec offre d'appréciables compensations par le stimulant qu'il apporte, et les moustiques sont inconnus. Là où il y a de bons hôtels, on ne pourrait rêver plus séduisant séjour de vacances.

On appelle parfois le Chili « le lacet de soulier de l'Amérique », à cause de sa configuration longue et étroite, la partie cultivée étant resserrée entre les montagnes et les collines, en grand contraste avec les vastes plaines de la République Argentine. La population est peu nombreuse : seulement quatre millions d'habitants, et avec une mortalité si voisine du taux de la natalité que l'accroissement n'est guère rapide — quand bien même les rues des quartiers pauvres grouillent d'enfants. Le contraste entre cette forte mortalité et ce climat merveilleux s'explique par le fait d'une race de sang très mêlé, sans notions d'hygiène, où la tuberculose et l'alcoolisme font de nombreux ravages. Pourtant, le Chili, comme tous les autres pays de l'Amérique du Sud, fait de sérieux efforts pour répandre l'idée de la propreté et de la puériculture; une loi établissant l'instruction primaire obligatoire vient justement d'être appliquée.

Le féminisme au Chili présente de curieuses situations. Par exemple, dans le principal hôtel de Santiago, toute l'adminis-

sence aussi pour le samedi et le dimanche ! Heureux travailleurs qui fixent eux-mêmes leur salaire... Le Conseil des Etats à qui revient l'honneur de ratifier ce manque de tact l'a prudemment renvoyé à sa session d'automne.

La générosité de ces messieurs envers eux-mêmes sembla alors épuisée lorsqu'il s'agit de subventions aux chômeurs et des allocations de renchérissement aux employés fédéraux !

Le chômage allant en décroissant, affirme M. Schulthess, dans son message (il y avait 53.000 chômeurs, dont 10.000 touchant des subsides en avril 1923, contre 146.000 en février 1922) et l'habitude de se faire entretenir sans travailler devenant facilement un oreiller de paresse, le moment est venu pendant l'été de diminuer le nombre de chômeurs qui grèvent la caisse publique. L'arrêté du Conseil Fédéral du 18 mai 1923 autorise donc les cantons à faire sur l'ensemble ou sur une partie de leur territoire une réduction des taux d'assistance-chômage fixés par les prescriptions fédérales, d'introduire la suppression définitive ou provisoire de l'assistance-chômage pour les métiers où cette suppression n'a pas encore été fixée par la Confédération. Celle-ci limite en outre la durée de l'assistance.

Malgré les protestations des socialistes, l'arrêté a été adopté par le Conseil National. Il passera aux Etats en automne. Légalement, le Conseil Fédéral a le droit de supprimer de son propre chef les subventions fédérales aux chômeurs parce que toute cette assistance repose encore sur les pleins pouvoirs ; mais nous espérons que les cantons useront avec modération du droit que leur confère l'arrêté fédéral, surtout vis-à-vis d'ouvriers et ouvrières âgés qui ne peuvent plus s'adapter aux travaux dont ils n'ont pas l'habitude.

Pour la 14^{me} fois enfin la discussion bisannuelle a repris sur les allocations de renchérissement des employés fédéraux, auxquelles on aurait mieux fait de ne pas toucher, car le nombre indice du renchérissement de la vie a décidément remonté depuis les derniers débats du mois de décembre. Les changements opérés ne sont pas considérables. L'économie réalisée sera de 1,45 millions pour le second trimestre de 1923 sur un total de 414 millions par année rien que pour le personnel. Cela ne vaut vraiment pas le mécontentement et les menaces sus-

tration est aux mains de femmes extrêmement capables, alors que toutes les « femmes de chambre » sont des « hommes de chambre » remarquablement incapables. Les trains ont des mécaniciens hommes et des femmes conducteurs. Depuis des années, l'Université a pratiqué la coéducation, et un millier de jeunes filles remplissent actuellement des postes en vue. Il y a beaucoup de femmes médecins, très appréciées, bien que l'hôpital officiel préfère encore les services exclusifs des hommes.

Un Conseil national des Femmes a été fondé au Chili, il y a trois ans, et dépasse en importance toutes les autres organisations contemporaines. Il est installé dans une vieille maison patricienne, où il a établi des dortoirs pour les étudiantes de l'Université habitant hors de la ville ; on y donne aussi des cours et des conférences sur différents sujets d'intérêt féminin. Le meeting que nous y avons eu était convoqué dans le *patio* (la cour intérieure que l'on retrouve dans toutes les anciennes maisons), et bien que « tout le monde » fût au bord de la mer comme on nous l'avait annoncé (car le mois de mars correspond là-bas à la fin d'août pour nous), il réunit beaucoup de monde, sous la présidence experte d'une femme remarquablement intelligente et capable : Senora Lebarca de Hewet, directrice d'un collège de jeunes filles, professeur de psychologie à l'Université, qui a

cités par la nouvelle discussion aux Chambres ; et cette incertitude constante sur le taux du salaire crée parmi les familles d'employés une atmosphère d'humiliation et d'inquiétude dont l'effet devient déplorable à la longue. Aussi nous ne saurions qu'appuyer la demande instante de plusieurs députés que la loi sur les traitements des fonctionnaires soit soumise aux Chambres avant la fin de l'année.

Une question de grande importance a été soulevée au Conseil des Etats, celle des mesures à prendre contre le surpeuplement étranger en Suisse. Un arrêté du Conseil Fédéral fait prévoir que l'acquisition du droit de cité suisse pourra se faire par incorporation, en particulier pour les enfants nés en Suisse d'un père étranger et d'une mère d'origine suisse. Cette naturalisation *jure soli*, telle qu'elle est pratiquée déjà dans nombre de pays, en particulier en France et en Angleterre, a été accueillie avec une résistance assez vive à la Chambre Haute et le vote sur l'entrée en matière a été remis à la session d'automne.

A. LEUCH-REINECK.

De-ci, De-là...

La mort d'une vaillante.

Nous apprenons le décès de Lady Constance Lytton, la sœur de Lord Lytton, actuellement vice-roi des Indes, et l'un des plus chauds défenseurs du suffrage féminin au temps des grandes luttes. Lady Constance fut elle aussi une suffragiste ardente, qui se jeta dans la mêlée, avec un mysticisme ignorant peut-être des réalités politiques, mais avec la plus admirable abnégation à sa cause. Elle s'était ralliée à l'Union politique et sociale, présidée par Mrs. Pankhurst, et prit comme telle part à toutes les campagnes des suffragettes militantes, sans jamais se laisser arrêter ni par sa santé débile, ni par quelque considération que ce pût être d'ordre mondain, ou de famille. Emprisonnée à plusieurs reprises, et soupçonnant que son nom et son titre étaient la cause du régime de faveur qui lui était appliqué, elle changea de nom, se déguisa en ouvrière, et enfermée à Liverpool, subit les tortures de la nourriture forcée auxquelles elle manqua succomber. Sa santé en fut profondément altérée, et sa mort prématurée (à l'âge de 53 ans) en est le résultat indirect.

C'est avec un profond respect que nous nous inclinons devant cette âme ardente enfermée dans une enveloppe fragile. Le temps, qui a passé permet maintenant, tout en réprouvant les méthodes des

fait ses études à New-York et à Paris.

Une autre organisation féminine est le Club féminin fondé à Santiago, par des femmes appartenant à l'aristocratie, et qui compte des membres dans tout le pays. Ce club, présidé par Senora Delia Matte de Izquierdo, est installé au premier étage d'un vieux palais, dont le *patio* a été couvert pour en faire une magnifique salle de conférences, de concerts, etc. A l'une des réceptions données par ce Club, nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs femmes écrivains, journalistes, romancières, musiciennes, que nous avons revues chez elles, dans des maisons sur lesquelles grimpent de toutes parts des roses en pleine floraison. Une des plus célèbres artistes du Chili, Rebecca Matte de Iniquez, une femme sculpteur de génie, habite Florence, mais son pays natal possède plusieurs de ses œuvres, entre autres son impressionnant « Chagrin » au cimetière, et son « Il va mourir » au Musée. Il existe également à Santiago une Ligue catholique de Dames chiliennes, dont l'activité rappelle celle des Unions chrétiennes de jeunes filles (Y. W. C. A.) en faveur des jeunes ouvrières. Elle a introduit au Chili les camps de vacances pour jeunes filles, qui ont fini par remporter un franc succès. Enfin, une organisation suffragiste s'était formée, il y a quelques années, mais est tombée à la suite de difficultés inté-